



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur

PRESENTS: Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1^{er} adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS - CONVENTIONS « ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE »

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite poursuivre la mise en place d'une démarche d'analyse de pratiques professionnelles pour les équipes de l'Action Sociale, afin de renforcer la qualité des services offerts aux usagers, de favoriser la montée en compétences des agents (travailleurs sociaux et agents administratifs) et de promouvoir un environnement de travail collaboratif et réflexif.

Les intervenants mobilisés sur cette mission n'étant plus disponibles, de nouveaux prestataires ont été recherchés avec pour objectifs de mission de :

- **Favoriser la prise de recul sur la pratique quotidienne** en permettant aux professionnels de questionner leurs actions, réflexions et postures professionnelles afin d'en comprendre les impacts et d'identifier d'éventuels points d'amélioration.
- **Comprendre les situations complexes** en s'appuyant sur l'analyse de situations concrètes rencontrées par les professionnels.
- **Développer de nouvelles compétences** en favorisant l'apprentissage par l'expérience et en permettant aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences techniques et relationnelles et en développant de nouveaux savoirs faire.
- **Améliorer la relation avec les usagers** en analysant les interactions avec les usagers, et en permettant aux professionnels de mieux comprendre leurs besoins et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.
- **Prévenir les risques de mal-être professionnel** en offrant un espace de parole et d'écoute qui permet aux professionnels de verbaliser leurs difficultés et de trouver des solutions pour mieux gérer leur stress et prévenir l'épuisement professionnel.

- Un intervenant a été retenu suite à la publication d'un cahier des charges, l'analyse de plusieurs propositions et l'audition de plusieurs candidats pour l'équipe de l'Aide Sociale et Accompagnement

Un intervenant a été retenu suite à la publication d'un cahier des charges, l'analyse de plusieurs propositions et l'audition de plusieurs candidats pour l'équipe de l'Aide Sociale et Accompagnement

Il a pour mission d'établir un diagnostic des besoins, prévoir des temps de restitution et d'échanges avec la direction, animer en présence des équipes les séances.

Chacun devant établir un diagnostic des besoins, prévoir des temps de restitution et d'échanges avec la direction, animer en présence des équipes les séances.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Les propositions de Mme la Vice-présidente entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention relative à la réalisation de prestations d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour l'ASA ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur la ligne 62268 « Honoraires » du budget principal.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 28/01/2025
et de la publication le 28/01/2025